

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 17 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mars à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Thomas DUPERRIER, Maire.

Présents : MME CARRON Nelly – M DEBRUN Yannick – M DUFRENE Dave – M DUPERRIER Thomas – MME PETIT Sylvie – M BOUQUAND Guy – M CODIS Gille – M CRIONAY Joël – MME GOUJAT Christine – M HERNOUT Franck – M GRANGE François – MME GUIGNIER Nadia

Absents excusés : MME CHARNAY Michele (pouvoir à MME GOUJAT Christine) – M VILLAIN René (pouvoir à M DUPERRIER Thomas)

Absente démissionnaire : MME GUILHEM Sandrine

Secrétaire de séance : MME PETIT Sylvie

Date de convocation : 10 février 2022

Validation du compte-rendu du 10 février 2022.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES

Conseil Communautaire du 23 février

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire. La commune était représentée par MME Goujat.

Bureau des maires du 09 mars

Retour sur la réunion et les points abordés (nomenclature M57, point sur la fibre, plan local de mobilité).

Commission sociale

Retour (SP) sur la plateforme partagée, le dispositif « Senior Pocket » et la mutuelle intercommunale.

Taxe d'aménagement – Reversement aux EPCI (délibération n°1)

Le Maire expose qu'auparavant, les communes avaient la possibilité de reverser tout ou partie du produit de la part locale de la taxe d'aménagement aux structures intercommunales en fonction de leurs compétences pour réaliser les équipements publics que la taxe d'aménagement peut financer. L'article 109 de la loi de finances pour 2022 a modifié cette disposition : le reversement n'est plus une « possibilité » mais devient une « obligation ». Les communes et les structures intercommunales doivent s'accorder, par des délibérations concordantes, sur le reversement de tout ou partie du produit de la taxe d'aménagement en fonction des compétences.

Les délibérations doivent définir les clés de partage, en fonction des charges des équipements publics assumées par chaque collectivité concernée, en lien avec leurs compétences respectives.

A noter que la répartition peut également s'appuyer sur une sectorisation appropriée des taux de la taxe d'aménagement appliqués sur le territoire.

Cette sectorisation a été instituée par un décret de novembre dernier : la collectivité qui a institué la taxe d'aménagement peut appliquer un taux modulable de la taxe, allant de 1 % à 5 % selon le découpage de son territoire en secteurs. La commune de Frontenas applique un taux de 5 %.

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, en accord avec les 32 communes de l'EPCI, propose une répartition 90% pour les communes et 10% pour la communauté de communes et propose de conventionner sur cette base.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide d'appliquer un taux de 5 % concernant le taux de la TAM
- Accepte une répartition à 90 % pour les communes et 10 % pour la Communauté de Communes

- Autorise le Maire à signer la convention

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER)

Prochain comité le 22 mars.

Passage trimestriel semaine 13.

Syndicat Mixte d'Assainissement du Pont Sollières (SMAPS)

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire le 18 février.

Vote du budget le 18 mars.

Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Oingt (SIEVO)

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire le 03 mars à Frontenas.

Prochaine réunion le 14 avril.

Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC)

Rencontre raccordement fibre prévue pour le bâtiment Mège. Il est à noter que depuis le 01/01/22, c'est l'opérateur d'infrastructure XP Fibre qui doit être sollicité pour tout raccordement en lien avec la téléphonie ou internet.

VOIRIE

(Délibération n° 4)

Zone de l'aérodrome :

Présentation de la voie communale à déclasser (1039m²) et du chemin rural à aliéner (385 m²) sur la zone de l'aérodrome en accord avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour l'Euro symbolique. La CCI prendra en charge les frais liés à l'enquête publique et notariés.

D338 :

Point sur les travaux en perspective sur la Route Départementale 338 pour lesquels le département nous sollicite pour avis.

Point sur les travaux de voirie de l'impasse des rêveux.

Espaces verts :

-Monsieur le maire remercie les présents pour l'opération abattage et broyage des peupliers sur l'aire de loisirs qui s'est tenue les 4 et 5 mars. Des arbres (7) y seront plantés sur la semaine du 21/03.

-Les platanes de la place du même nom seront élagués le jeudi 31 mars.

-Le nettoyage de printemps aura lieu (en collaboration avec la société de chasse) le samedi 9 avril. RDV à 8h pour tous les volontaires en face du cimetière.

BATIMENTS COMMUNAUX

Réhabilitation bâtiment Mège en cantine scolaire et logements

Retour sur l'avancée des travaux (rattrapage d'une partie du retard), devis en cours pour le mobilier et le matériel de cuisine.

M Codis précise que compte tenu du nombre d'enfants les locaux seront trop petits.

Une réunion avec Enedis a eu lieu en présence de M Crionay pour les travaux de raccordement du bâtiment. Prochaine commission le jeudi 24 mars à 13h30.

Extension école maternelle

Les devis sont quasiment tous réalisés. Le permis de construire est en cours d'instruction. Les travaux seront réalisés en début d'été 2022.

URBANISME

Point sur les autorisations d'urbanisme délivrées et en cours.

Cévidorées :

L'autorisation de travaux (modification d'une ERP) concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur un pan de la toiture de la salle d'animation rurale a été déposée. La solution du bac acier a été retenue. Le choix de l'emplacement de l'onduleur a été fait. Les travaux pourraient avoir lieu (sur une durée d'une semaine) sur la première quinzaine de novembre.

Une réunion avec Enedis est prévue pour le raccordement, l'emplacement proposé ne fait pas l'unanimité. A étudier.

Lotissement des pierres dorées :

Retrait de l'arbre situé à proximité du transformateur ainsi que du mobilier qui ont été installés trop près des équipements d'ENEDIS.

SCOT : Mr Dufrene fait un retour sur la réunion du 2 mars concernant la modification à venir du SCOT

FINANCES

Compte de gestion (CG) 2021 (délibération n°2)

Adoption par délibération du compte de gestion 2021.

Compte administratif (CA) 2021 (délibération n°3)

Présentation du compte administratif 2021 qui présente les résultats suivants :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions	1 057 241.24 €	798 139.31 €	1 855 380.55 €
Réalisé	238 856.62 €	485 115.04 €	723 971.66 €
DEPENSES			
Prévisions	1 057 241.24 €	798 139.31 €	1 855 380.55 €
Réalisé	121 185.82 €	427 017.22 €	548 203.04 €
Résultat 2021	+ 117 670.80 €	+ 58 097.82 €	+ 175 768.62 €

Après présentation, le conseil municipal valide le compte administratif 2021, identique au compte de gestion.

M le Maire ayant quitté la salle de conseil municipal et ayant laissé la place au doyen de l'assemblée (Mr Bouquand) pour le vote du CA et CG.

Le budget prévisionnel 2022 sera voté lors de la prochaine séance du conseil municipal d'Avril (afin d'avoir toutes les recettes d'Etat connues).

PERSONNEL ET ORGANISATION MUNICIPALE

Dates à retenir. Elections présidentielles – 10 et 24 avril 2022

Tableau des permanences pour les 2 jours de scrutin complété.

Recensement de la population

Résultats et comparaison avec l'année 2016, résultats définitifs communiqués par l'INSEE en mai.

Associations des Maires

Information sur la formation des élus et la cotisation de la mairie.

Entretiens du personnel : ils sont en cours.

ECOLE ET TEMPS PERISCOLAIRE

Retour sur le conseil d'école en date du 15 mars (prévision 95 enfants à la prochaine rentrée, sorties pédagogiques à venir).

ASSOCIATIONS

Manifestations passées et à venir : projection

Point sur l'organisation des conscrits 2022 (déroulement, circuit du défilé et conscrits, sécurité pour la vague).

Retour sur la commission associations du 27/01 : nouvelle organisation à venir (à l'ouverture de la nouvelle cantine) du fonctionnement de la salle d'animation rurale.

COMMUNICATION

Information sur le projet de refonte du site internet.

Information sur le focus du conseil (vote du compte administratif, compte de gestion, matinée du 5 mars, taxe d'aménagement et nettoyage de printemps).

INFORMATIONS DIVERSES

Retour (GB) sur la rencontre des correspondants défense.

Informations sur la collecte au profit de l'Ukraine organisée au sein de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Informations sur l'organisation des Rosés Nuits d'Été (réponse avant le 15 avril).

Mr Crionay demande la diffusion du compte rendu de la dernière réunion des associations du mois d'Octobre 2021.

Retour de M Codis sur le projet de commerce de proximité, présentation en présence d'un représentant de « Comptoir de Campagne » lors du prochain conseil municipal d'Avril. La commission souhaiterait faire une étude d'implantation pour un montant de 3 500 € et de prévoir une réunion publique.

Prochain conseil municipal : le jeudi 14 avril 2022 à 19 heures (présentation comptoir de campagne 19h-19h30)

Le Maire :



Thomas DUPERRIER